

PROCES VERBAL

Séance : Jeudi 06 avril 2023
Convocation : Jeudi 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six avril à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents : Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER —Véronique RIAUD – Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX -

Absents excusés : Vincent ROUDAUT - Valérie JUNOT - Pascal GUERIN

A donné pouvoir à : Vincent ROUDAUT à Olivier LARCHER - Valérie JUNOT à Dominique LEROUX

Secrétaire de séance : Robert BECH

ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal de la séance du 09 mars 2023 (Maire et Secrétaire de séance)
Désignation secrétaire de séance

1/ Vote des taux

2/ Vote du budget

3/ Attribution des subventions aux associations

4/ Suppression d'un poste à 28h (sous-réserve de l'avis du CST du CIG)

5/ Demande de subventions PASR

Informations diverses

DELIBERATION n° 09/2023

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux des quatre taxes communales dont le produit se présente ainsi :

Libellés	Bases notifiées (col 1)	Taux appliqués	Produits
Taxe Habitation	182 286	6.59	12 866
Foncier Bâti	768 007	29.28	242 556
Foncier non Bâti	72 086	38.85	29 953
CFE	-	-	-

TOTAL PRODUIT ATTENDU : 285 375 €

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 10/2023

Objet : Budget primitif 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire d'approuver le budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 544 745.00 €

Recettes : 880 252.14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 543 318.85 €

Recettes : 543 318.85 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2023

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 10/2023 ANNULE ET REMPLACE ERREUR MATERIELLE

Objet : Budget primitif 2023 ANNULE ET REMPLACE erreur matérielle

Sur proposition de Monsieur le Maire d'approuver le budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 544 445.00 €

Recettes : 880 252.14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 543 318.85 €

Recettes : 543 318.85 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2023

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 11/2023 ANNULE ET REMPLACE

Objet : Subventions associations - Année 2023

Le conseil municipal **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes prévues à l'article 65748 du budget primitif 2023, sous condition de signature du contrat d'engagement républicain avec ces associations.

- Anciens Combattants.....	50 €
- Comité des Fêtes	500 €
- Association ARBRE de Vie	600 €
- Association Tennis de la Juine	500 €

N'a pas pris part à la délibération, Mme Johanne LEIGNADIER, salarié de l'association Tennis de la Juine

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

DELIBERATION n° 12/2023

Objet : Suppression d'un temps de travail

- Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la création d'un poste de secrétaire de mairie (rédacteur principal 1^{ère} classe) à 32 h par semaine par délibération n° 09/2023 du 09 mars 2023, il convient de supprimer, conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-2 et 3 du code général de la fonction publique, l'emploi de secrétaire de mairie (rédacteur principal 1^{ère} classe) créé initialement à temps non complet par délibération N ° 06/2021 du 13 janvier 2021 pour une durée de 28 heures par semaine

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi car elle :

- modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Le Maire propose à l'assemblée :

De supprimer un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée de 28 heures par semaine à compter du 06 avril 2023.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-2 et 3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 28 mars 2023,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la proposition du Maire ;
de modifier ainsi le tableau des emplois,
d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

DELIBERATION n° 13/2023

Objet : Demande d'aide financière des Produits des Amendes de Sécurité Routière

Monsieur le Maire expose :

La commission municipale sécurité routière a relevé divers points sur la voirie nécessitant des aménagements afin d'améliorer la sécurité sur les routes de Boissy-La-Rivière, tant pour les véhicules que les piétons.

Coût de l'opération globale : 10 063.20 € TTC

Subvention sollicitée : 5 031.60 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT	COÛT TOTAL TTC	COÛT TOTAL HT	PASR 50% TTC	PASR 50% HT	PART COMMUNALE TTC	PART COMMUNALE HT	PREVISION DES TRAVAUX
Création ralentisseur	10 063.20	8 386.00	5 031.60	4 193.00	5 031.60	4 193.00	2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à :

- Déposer un dossier de demande de subvention
- Signer tous les actes relatifs à cette opération
- D'approuver le plan de financement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les actes relatifs à cette opération

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Abstention : 00

Contre : 00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15 heures.

Le Maire,
Dominique LEROUX,

La Secrétaire de Séance,
Robert BECK,